



COMITE SYNDICAL – Séance du MARDI 08 JUILLET 2014

Date de convocation : 30 juin 2014 - Date d'affichage : 30 juin 2014
Nombre de délégués : En exercice : 22 - Présents : 13 - Votants : 19

L'an deux mille quatorze, le huit juillet à 18h30, les délégués des communes auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Chevreuse, légalement convoqués, se sont assemblés au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER.

ETAIENT PRESENTS

CERNAY LA VILLE	:	Claire CHERET	
CHATEAUFORT	:	Danielle MARIOT	
CHEVREUSE	:	Claude GENOT	Anne HERY LE PALLEC
CHOISEL	:	Alexandra PICHON	
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Sandrine MICHOT	
MAGNY LES HAMEAUX	:	Bertrand HOUILLON	
MILON LA CHAPELLE	:	Jacques PELLETIER	
ST FORGET	:	Isabelle GAUTHERON	
ST LAMBERT DES BOIS	:	Danielle TACYNIAK	Jean-Marie CHARTIER
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Isabelle THEISSIER	
SENLISSE	:	Claude BENMUSSA	

ABSENTS REPRESENTES

CERNAY LA VILLE	:	Georges PASSET donne pouvoir à Claire CHERET
CHOISEL	:	Christian MULLER donne pouvoir à Alexandra PICHON
MAGNY LES HAMEAUX	:	Christine MERCIER donne pouvoir à Bertrand HOUILLON
ST FORGET	:	Maxime VERCRUYSSSE donne pouvoir à Isabelle GAUTHERON
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Claude LE MOGNE donne pouvoir à Isabelle THEISSIER
SENLISSE	:	Christophe GASPARINI donne pouvoir à Claude BENMUSSA

ABSENTS EXCUSES

CHATEAUFORT	:	Julie MAHLMANN
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Jean-Pierre de WINTER
MILON LA CHAPELLE	:	Pascal HAMON

COMPTE RENDU DE SEANCE

Le Président ouvre la séance à 18h30.

Madame Sandrine MICHOT est nommée « secrétaire de séance ».

Le Président demande l'ajout d'une délibération « augmentation du plafond de la ligne de trésorerie ».

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents ou représentés, accepte d'ajouter cette nouvelle délibération à l'ordre du jour.

1. TARIFS DES CRENEAUX SCOLAIRES PISCINE, ASSOCIATIONS PISCINE ET SALLE DE SPORTS - ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Les conventions d'utilisation de la piscine intercommunale et de la salle des sports du SIVOM de la Région de Chevreuse sont établies en « année scolaire », soit de septembre à juin de l'année suivante.

Sur proposition du Bureau réuni en séance le 3 juillet 2014, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe ainsi qu'il suit les tarifs pour l'année scolaire 2014/2015 :

PISCINE	H. SIVOM	SIVOM
Ecoles (le créneau 40 mn pour 2 classes)	240.00 €	
Association (1 heure) avec surveillance	290.00 €	171.00 €
Association (1 heure) sans surveillance	226.00 €	128.00 €
Association plongée, la séance	195.00 €	
ESPACE FORME (18 ans et +)	H. SIVOM	SIVOM
CCAS (16 personnes avec éducateur SIVOM)		163.00 €
CCAS (20 personnes sans éducateur, 1 surveillant)		166.00 €
CCAS (16 personnes avec leur éducateur, surveillant SIVOM)		132.00 €
SALLE DES SPORTS	H. SIVOM	SIVOM
Associations (1 heure)	45.50 €	11.90 €
Associations (la journée)	269.00 €	64.50 €
UNSS (la journée)		27.00 €

2. TARIFS CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE - ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Sur proposition du Bureau réuni en séance le 3 juillet 2014, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membre présents ou représentés, fixe ainsi qu'il suit les tarifs du conservatoire musique et danse :

DANSE	ANNEE	
	Chevreuse St Lambert Choisel	Autres communes
ADHESION ANNUELLE	25 €	50 €
Jazz	214 €	307 €
Claquettes	214 €	307 €
Danse classique	214 €	307 €
2 cours de danse	387 €	552 €
3 cours de danse	539 €	766 €

TRIMESTRE	
Chevreuse St Lambert Choisel	Autres communes
25 €	50 €
84 €	120 €
84 €	120 €
84 €	120 €
152 €	217 €
212 €	301 €

MUSIQUE	ANNEE		TRIMESTRE	
	Chevreuse St Lambert Choisel	Autres communes	Chevreuse St Lambert Choisel	Autres communes
	ADHESION ANNUELLE	25 €	50 €	25 €
cours individuel 30 mn	487 €	827 €	191 €	324 €
cours individuel 45 mn	559 €	951 €	219 €	373 €
Formation musicale	114 €	153 €	46 €	61 €
MAO (1 h)	114 €	153 €	46 €	61 €
Jardin musical (45 mn)	114 €	153 €	46 €	61 €

MUSIQUE SCOLAIRE tarif 2 mois (octobre à juin)	Dampierre Senlisse	171 €
--	-----------------------	-------

3. DECISION MODIFICATIVE N° 1 : Budget Principal SIVOM

Lors de l'audience du Tribunal Administratif du 26 mai 2014 relative au contentieux qui opposait le SIVOM à SICRA du fait d'une mauvaise implantation des pieux réalisés par FORATECH, le rapporteur public a demandé la mise hors de cause du SIVOM. Dans ces conditions, ce dernier doit payer à FORATECH les sommes qu'il avait retenues unilatéralement, soit 117 019 € principal + intérêts moratoires.

Pour que le SIVOM puisse honorer cette dette, il est nécessaire de procéder à la modification budgétaire ci-dessous exposée.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Compte 022	Dépenses imprévues	-50 000 €
Compte 023	Virement section investissement	+50 000 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses

Compte 2313	Construction	+50 000 €
-------------	--------------	-----------

Recettes

Compte 021	Virement section fonctionnement	+50 000 €
------------	---------------------------------	-----------

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide la modification ci-dessus.

4. AUGMENTATION DU PLAFOND DE LA LIGNE DE TRESORERIE 2014

Le Président rappelle que dans le cadre du financement de la construction de la piscine, le SIVOM avait souscrit auprès du Crédit Agricole une ligne de trésorerie de 1.5 M€. Les remboursements du FCTVA et l'autofinancement du SIVOM ont permis de réduire régulièrement cette ligne. Au 01/01/2014, elle était de 650 000 €

Du fait de la somme due à FORATECH, tel qu'expliqué ci-dessus, et pour permettre un fonctionnement plus aisé du SIVOM, il est nécessaire de porter cette ligne à la somme de 850 000 €.

Sur proposition du Bureau réuni en séance le 3 juillet 2014, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte d'augmenter le plafond de la ligne de trésorerie 2014 dans les conditions ci-après et autorise le Président à signer les documents relatifs à la ligne de trésorerie :

Organisme prêteur	:	CREDIT AGRICOLE
Montant	:	Augmentation de 650 000 € à 850 000 €
Durée	:	Jusqu'au 23/12/2014
Taux	:	index Euribor 1 mois
Marge	:	1.50%
Paiement des intérêts	:	Mensuel
Commission	:	0.20% avec un minimum de 200 €
Commission de non utilisation	:	0.30%

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. Information sur la cession au Conseil Général des terrains d'assiette du Collège Pierre de Coubertin

Le Président informe les membres du Comité Syndical qu'une réunion s'est tenue le 6 juin 2014 au Collège Pierre de Coubertin avec le Conseil Général, le Collège, la Mairie de Chevreuse et le SIVOM de la Région de Chevreuse.

L'objectif de la réunion est de parvenir à trouver un accord sur l'assiette foncière du collège Pierre de Coubertin appartenant au SIVOM et ayant vocation à être transféré en pleine propriété au Département.

Ce transfert de propriété est conditionné à la résolution de la problématique soulevée par le SIVOM de la sécurisation des flux liés aux passages des bus et des voitures qui se rendent soit au collège, soit au sein des équipements sportifs voisins, et dont l'absence d'organisation génère un risque pour la sécurité des personnes.

Est évoquée également la problématique liée à l'insuffisance de places de stationnement. Le SIVOM indique que le parking est parfois saturé particulièrement à l'occasion d'événements sportifs organisés au sein des équipements voisins.

Pour répondre à cette problématique, le SIVOM avait travaillé sur l'organisation d'un chemin de circulation et d'emplacements de stationnement des bus amenant les enfants au Collège. En outre, ce circuit permettait la création de 80 places de parking supplémentaires.

Ce projet était implanté sur la partie de terrain actuellement boisée, d'une surface d'environ 4 500 m².

La communauté éducative s'oppose à ce projet.

Solution alternative

Lors de la visite du 6 juin 2014, le Conseil Général propose :

- Un aménagement différent pour la circulation de bus qui n'empiètent pas sur le « petit bois », objet du différend ;
- D'utiliser les places de stationnement situées au Nord du Collège qui avaient été créées pour le corps enseignant dont ce dernier ne fait pas usage. La surface correspondante resterait propriété du SIVOM.

Le Conseil Général doit remettre des plans correspondant à cette nouvelle solution fin septembre.

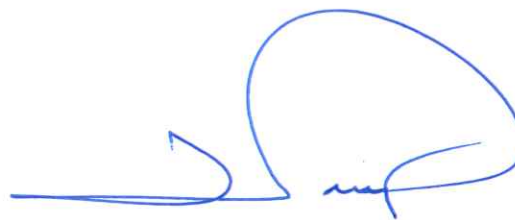
5.2. Forum des Métiers au Collège Pierre de Coubertin

Madame TACYNIAK, suppléante au Conseil d'administration du Collège Pierre de Coubertin, a assisté à la dernière réunion du Collège. Elle informe le Conseil Syndical du SIVOM que Monsieur GONZALEZ, Principal du Collège, ne souhaite pas renouveler le Forum des Métiers.

Ce forum des métiers est animé et organisé par l'association des parents d'élèves de la PEEP présidée par Mme Valérie BOUYGUES. Cette association est à la recherche d'une salle pouvant accueillir l'édition 2015.

Monsieur GENOT, Maire de Chevreuse, propose de mettre à leur disposition le gymnase de Chevreuse et demande de réserver très vite une date auprès de la Mairie de Chevreuse.

Fin de la séance à 19h15.



Jacques PELLETIER
Président